
Philologie romane

Philologie romane

Fabio Zinelli



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ashp/1953>

DOI : [10.4000/ashp.1953](https://doi.org/10.4000/ashp.1953)

ISSN : 1969-6310

Éditeur

École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2017

Pagination : 173-177

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Fabio Zinelli, « Philologie romane », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 148 | 2017, mis en ligne le 25 septembre 2017, consulté le 26 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/1953> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.1953>

Tous droits réservés : EPHE

PHILOLOGIE ROMANE

Directeur d'études : M. Fabio ZINELLI

Programme de l'année 2015-2016 : I. *La poésie occitane à la frontière culturelle occitano-catalane (troubadours, poésie narrative)*. — II. *Le français de Terre sainte*.

I. Les conférences ont porté – en alternance toutes les semaines – sur deux domaines de recherche distincts. Dans le cadre du premier, consacré à la tradition manuscrite de la poésie des troubadours, une attention particulière a été portée, en début d'année, sur la langue des poètes catalans du XIV^e et du XV^e siècle ayant écrit en occitan. Un trait spécifique à la langue de l'un de ces auteurs, Gilabert de Pròixita, a fini par orienter notre attention première vers le chansonnier *T* (Paris, BNF, fr. 12511, copié en Italie à la fin du XIII^e s.) et, plus en particulier, vers la chanson, *A vos midontç voill retraire en chantan* (BDT 155.4). Le manuscrit est le seul témoin du texte, transcrit à la fin de la section consacrée à Folquet de Marseille (troubadour actif dans les deux dernières décennies du XII^e s., il rejoindra ensuite l'ordre cistercien pour devenir l'un des pourfendeurs les plus acharnés de l'hérésie cathare). Seules les deux premières strophes du poème ont survécu, dont la deuxième sous une forme problématique. Le poème est pourtant bien connu des historiens de la littérature. Il fit l'objet d'une traduction partielle en vers dans la première moitié du XIII^e s. par le juriste et poète sicilien Giacomo da Lentini, protonotaire de l'empereur Frédéric II. Giacomo est considéré comme l'initiateur d'une lyrique vernaculaire en Italie ; le texte en question, *Madonna dir vo voglio*, ouvre même la section consacrée à l'« école sicilienne » dans le très important chansonnier Vat. Lat. 3793. Nous en sommes venu, toutefois, à nous demander si la chanson qu'il traduisait était vraiment l'œuvre de Folquet. Un nouvel examen du texte nous a amené à émettre quelques réserves sur son attribution. On retrouve, certes, dans la pièce des éléments intertextuels renvoyant à des pièces dont l'attribution est sûre. Au v. 1, la formule « voill *retrair'en cantan* » est la même que l'on trouve chez Folquet BdT 155.13, v. 40 « qu'eu no sai dir ni *retraire en chantan* » (cependant l'on repère des expressions analogues chez d'autres troubadours) ; au v. 2 « *cosi-m destreign Amor[s] e men'a fre* » rappelle BdT 155.21, v. 21 « c'anc sobre *fre* no-m volc *menar* un dia » ; au v. 6 le sort du cœur « *qe viu qant muer per amar finamen* » semblerait proche d'autres passages où Folquet affirme mourir en vie (BdT 155.1, v. 1-4 – au point qu'il s'exercera même, avec un certain humour, à une sorte d'autocritique : « don, non aiatz mais crezensa / qu'eu m'an, si cum suoill, plainen / ni moira ormai tan soven / en mas chansos [...] » à 155.10, v. 14-19 « ne croyez pas que je pleure encore sans arrêt, comme je le faisais, et que je meure, dans mes poèmes, aussi souvent ... »). Supposer que ces renvois sont le résultat du travail d'un imitateur relève d'une appréciation, somme toute subjective. Rappelons, par ailleurs, que le corpus du troubadour marseillais contient d'autres pièces, comme BdT 155.4, faites de strophes de décasyllabes seulement (forme permettant, bien mieux que la strophe de vers courts, un développement rhétorique soutenu) et que la pièce BdT 155.18

compte même dix vers par strophe. Pourrait-on alors tenir la structure strophique de notre chanson, comptant onze décasyllabes agencés selon un schéma rimique original, pour un exercice de style à la manière de Folquet et jouant sur une surenchère ? C'est surtout l'incipit du texte, avec l'emploi du vocatif *midons*, qui recèle le problème ayant attiré notre attention. Terme emblématique de la poésie des troubadours à l'étymologie controversée (MIHI DOMINUS plutôt que MI DOMINUS, pour D. Monson, *Romania* 2007), l'emploi de *midons* est courant au cas régime, moins fréquent au cas sujet, très restreint au vocatif (où l'on emploie le syntagme *ma domna*). De fait, dans ce dernier emploi, *midons* n'est attesté que quatre fois à l'âge « classique » : chez un auteur mineur, Raimon Bistorz d'Arles 416.4, v. 6, ou dans des textes n'appartenant pas au genre de la *canso* ou même au contenu nettement anti-courtois, la *tenço* érotique de Montan 306.2, 22, le sirventes du catalan Guilhem de Bergueda BdT 210.9, v. 6, la *Court d'amour*, v. 1124, long poème composé probablement par un italien (l'attestation chez Guiraut de Calanson 243.1, v. 100, n'est pas recevable, le ms. ayant la leçon *mi dan* qui doit être conservée). Une recherche partielle dans les appareils des éditions critiques pourrait, peut-être, augmenter le nombre de nos attestations. Nous trouvons, par exemple, que dans la chanson de Bernart de Ventadorn BdT 70.41, v. 39, les chansonniers *GCMRIKNf*, *OU* ont le vocatif *midons* pour *domna* retenu par C. Appel dans son texte critique (1915). Ajoutons enfin que les cinq occurrences du vocatif *midons* chez des auteurs toulousains du XIV^e s. relèvent d'une époque où la langue poétique est entrée désormais dans une transformation profonde. Elles ouvrent la voie à l'emploi massif de *midons* comme vocatif chez les poètes occitano-catalans avec un pic chez Gilibert de Pròixida qui s'en sert pas moins de 13 fois. Dans de telles conditions, l'attribution de BDT 155.4 à Folquet doit être sinon rejetée au moins reconsidérée. De plus, le piteux état dans lequel la chanson nous a été transmise peut nous faire supposer que la pièce a été ajoutée à la section du troubadour à partir d'une source secondaire. S. Asperti (*Revue des langues romanes* 1994) a d'ailleurs observé que le texte (dont l'attribution n'est pas remise en cause) pourrait faire partie du groupe d'*unica* – dont plusieurs *sirventes* – copiés tout au long de la compilation du chansonnier *T* et provenant, peut-être, d'une même source à localiser en Provence et datable du début des années 30 du XIII^e s. Ainsi la chanson ne s'éloignerait-elle pas de la région à laquelle la rattachait déjà l'attribution à Folquet. Une preuve ultérieure pourrait venir de la chanson de Raimon Bistorz d'Arles que nous avons déjà citée pour son rare emploi de *midons* au vocatif. La chanson présente des contacts, d'ordre lexical et syntaxique, avec BDT 155.4 relevant probablement d'une relation d'intertextualité. Voici notamment les premiers vers de Raimon : « *A vos, meillz de meill, q'om ve, / q'am e serv e tem e blan, / voill, si.us plaz, dir en chantan / so que Amors ditz a me. / Amors me diz noich e dia / q'eu, midonz, mi rend'a vos* » v. 1-6, rappelant la disposition des mêmes éléments dans les deux premiers vers de BDT 155.4, « *A vos, midontç, voill retrair'en cantan / cosi·m destreign Amor[s] e men'a fre* » ; on notera par ailleurs l'emploi, commun aux deux poèmes, des rimes *-an*, *-e*, *-os*. À la fin de ce long excursus, reste que si l'attribution à Folquet semble pouvoir être remise en cause elle aurait pu néanmoins sembler valide à Giacomo. D'ailleurs, en italien, *midons* ne pouvait être restitué que par le simple *madonna*. La longue histoire de la lyrique italienne commence ainsi par la rectification, naturelle, d'un solécisme.

II. La partie française du séminaire a été consacrée à deux manuscrits (BNF, fr. 6049 et fr. 1978) où l'on lit un ensemble de textes normatifs concernant l'ordre de l'Hôpital. La *scripta* des deux manuscrits se prête bien à une introduction à l'étude du type linguistique du français d'Outremer. Les traits propres d'une telle variété (que nous connaissons bien surtout grâce aux travaux de L. Minervini, *RLiR*, 2010 et 2012) y abondent. Il n'est pourtant pas assuré que ces deux témoins, copiés dans les trois premières décennies du XIV^e s., proviennent de l'un des territoires de la Méditerranée sous le contrôle des Croisés.

Le ms. fr. 6049 s'ouvre par les légendes sur la fondation de l'ordre (éd. par A. Calvet, 2000 d'après le ms. fr. 13531, assez « neutre » linguistiquement), suivies d'un ensemble de textes comprenant la règle des Hospitaliers, avec plusieurs annexes et ajouts. Après un texte d'actualité politique tel le conseil à Charles II en vue de la reconquête de la Palestine (projet de croisade présenté par Fouques de Villaret au pape 1305), et un ensemble ultérieur de règles et usances, une rubrique marque au f. 217 le début de la partie compilée par un personnage clé dans l'histoire de la littérature d'Outremer : Guillaume de Saint Estienne. Elle comprend une dissertation critique sur la vérité des miracles concernant l'origine de l'ordre suivie par « l'office des gouverneurs de religion » où s'insère une compilation juridique portant le titre de *Saterian* (265r-296r ; voir L. Delisle, *HLF*, t. 33). Les interventions de Guillaume à la première personne, rappelant les circonstances dans lesquelles le matériel fut rassemblé, témoignent de l'utilisation probable par le copiste de ses notes. Guillaume, juriste éminent de l'ordre en Outremer, nous dit avoir séjourné dans le prieuré de Lombardie (d'où la supposition de son origine italienne), est commandeur à Chypre 1296-1303. Il avait fait également compiler la version de la *Règle* de l'Hôpital du ms. Vat. Lat. 4852, probablement produit à Acre avant la chute de la ville en 1291 (K. Klement, *Gottes Gastgeber*, 2010). De plus, il est le commanditaire, en 1282, de la traduction par Jean d'Harenc d'Antioche de la *Rhétorique* (ressemblant le *De inventione* cicéronien et la *Rhétorica ad Herennium* – éd. Guadagnini 2009 – des extraits de ce texte étant cités dans le *Saterian*) conservée par le ms. Chantilly, bibl. du Château, 433 (anc. 590). Ce dernier ms. a été enluminé par un artiste surnommé le « maître de l'Hospitalier » (l'Hospitalier en question étant ledit Guillaume). On lui doit la décoration de plusieurs autres mss. produits à Acre (Folda 1976). Quant à Jean d'Antioche, on lui doit aussi une traduction des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury pour un destinataire inconnu. Il est intéressant de relever que ses deux traductions recèlent plusieurs occitanismes. Dans la *Rhétorique* nous trouvons par ex. : *amermer*, *esclarzir*, « le nublat d'obscurité » (oc *nebla* ; alors que des termes comme *canton*, *environnement*, *fortune*, *poupe*, *grote* pourraient être aussi bien des occitanismes que des italianismes). Dans les *Otia*, C. Pignatelli (*Mélanges Bianciotto* 2006), a relevé, outre quelques italianismes (*tramontaine*, *calemite*, *fortune*, de diffusion courante dans la langue d'Outremer, voir Zinelli 2016) plusieurs autres occitanismes tels *redre* « rendre », *tible* « tuile », *faude* « giron », *gaugnes* « mâchoires », *touallon* « nappe », *espalmage* « enduire de poix la carène d'un navire », *flat* « haleine », *paster*, *empaster* « pétrir » (ces trois derniers ont pourtant des correspondants italiens : *fiato*, *impastare*, *spalmare*). Une telle mixture linguistique se trouve ailleurs dans les mss. d'Outremer (le terme *tible*, par ex., revient dans l'épisode de la Tour de Babel dans la *Bible d'Acre*

et dans plusieurs témoins de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*) mais rarement dans ces mêmes proportions.

Dans les textes « normatifs » du ms. fr. 6049 on retrouve les mêmes traits de la *scripta* d'Outremer (formes *leuc* / *lucc*, *feuc* / *fuec*, *ziaus* « yeux », passage de *s* à *h* devant consonne dans *ihle* etc., les lexèmes *cuisenat* « espèce de mets », *apaut* « contrat d'exploitation », *karavanier*, etc.) aussi présents dans les autres mss. anciens de la *Règle* tels le Vat. Lat. 4852 (xiii^e s., lui, très probablement, d'Outremer) et le ms. BNF, fr. 1978. De plus, on repère dans le ms. fr. 6049 plusieurs formes occitanes (*aquesta*, *escrihas*, *las usances*, *chaval*, *digmenge*, etc.). À la fin du ms. les *establimens* du chapitre tenu à Rhodes en 1311 ont été même rédigés directement en occitan (f. 300r-301v), certainement à partir d'un texte français plus complet (voir les f. 113r-114r du ms. BNF fr. 1978). Les *establimens* d'un chapitre général tenu à Montpellier en 1330 qui suivent, sont écrits dans un français très occitanisé (f. 301v-305v). Le copiste semble être celui qui a transcrit le reste du ms., quoiqu'il adopte ici un trait plus droit et posé (la même opinion est exprimée par Delaville, *Les statuts*, 1887 et K. Klement, *op. cit.*, p. 135). Ces derniers textes et les occitanismes repérés tout au long du ms. sont autant d'indices qui confirmeraient son origine occitane. Sur le dernier feuillet, on trouve d'ailleurs la note suivante, en occitan : « It(em) en l'an mcccxi fon pres acre. » Cependant, la trajectoire même de Guillaume de Saint Estienne et la présence d'autres traces multilingues pourraient également nous amener à supposer que le ms. fut compilé dans un milieu plurilingue comme pouvait l'être l'île de Rhodes après l'installation des Hospitaliers en 1308. La copie d'une « bulle » au f. 299 se distingue par les catalanismes qu'elle contient : « Le prior de Catulia bulla de cire vert la meité seyal del Rey daragon e laltre meytet .i. crots. » Le ms. n'était en tout cas pas encore en France au moment où, au xv^e ou, plus probablement, au xvi^e s., on écrivit sur le deuxième feuillet de garde une note en portugais de lecture aujourd'hui difficile. Témoigne-elle de la présence du ms. à Rhodes ou même à Malte où l'ordre s'était installé en 1530, avant qu'il n'arrive dans les mains de Jean Quentin, docteur en droit et professeur à Paris dans la deuxième moitié du siècle? Rappelons qu'un autre manuscrit français provenant du milieu des Hospitaliers, le ms. Vat. lat. 3136, où l'on repère maints occitanismes, a été copié sans doute à Rhodes, comme le certifie son colophon (voir Giannini 2016, p. 69).

Le ms. BNF, fr. 1978 quant à lui, présente une structure plus simple. Contenant la plupart des textes normatifs aussi présents dans le ms. fr. 6049, il a été copié à la demande d'un « frere Daniel de Saint Estiene » (f. 10r), lieutenant (*leuc tenent*) de l'ordre en Lombardie. Inconnu par ailleurs, il est néanmoins probable que Daniel appartenait à la même famille que Guillaume. Son nom revient dans un texte copié par un copiste italien (comme nous le certifient la morphologie de l'écriture et quelques italianismes) aux f. 14r-15v consacré aux décisions prises lors du chapitre d'Asti de 1315. La même main (ou alors une main très semblable) intervient aux f. 113r-124v en transcrivant les *establimens* de Foulque de Villaret promulgués à Chypre en 1306 et à Rhodes en 1311 et 1313. Les traits d'Outremer (*leuc*, le mot *casal*, etc.) y sont mélangés aux italianismes (les graphies *che*, *cançelier*, les mots *confines*, *teseurer* à côté de *tresourier*). Le même copiste intervient encore au f. 170r pour ajouter un court texte au français incertain (par ex. *cassé* dans le sens à la fois de « chassé » et

« chassa », *papa* à côté de *pape*). Le copiste principal du ms. est cependant un français. Il conserve les mêmes traits d'Outremer déjà relevés dans le ms. fr. 6049. Son écriture pourrait être encore de la fin du XIII^e s. ou plutôt du début du XIV^e s. Le ms. était en France au XV^e s. quand on y transcrivit un court texte relatant un fait divers ayant eu lieu à Tours près de « l'église de mairmotier » (f. 215v; le ms. ne semble cependant pas avoir appartenu au célèbre fonds provenant de cette abbaye). Reste à savoir où les ajouts du scribe italien auraient été faits : en Italie autour de 1315 Daniel de Saint Estienne ayant peut-être ramené le ms. en revenant de Rhodes? Les deux autres interventions renvoyant au contexte de l'île (quoique relatives à des années antérieures, 1306, 1311, 1313) feraient-elles supposer l'inverse : c'est-à-dire que le ms. fut copié à Rhodes où l'on intégra aussi la notice de la participation de Daniel au chapitre d'Asti. En particulier, on ne saurait négliger que ces ajouts, écrits par un italien s'exprimant en français, témoignent du fait que celui-ci se trouvait dans un contexte de mixité linguistique où le français était la langue véhiculaire prédominante. Pour ce qui concerne l'ordre de l'Hôpital, un tel contexte correspond, une fois de plus, aux conditions offertes par Rhodes au XIV^e s.

Cette conclusion, toute provisoire qu'elle soit, est aussi importante parce qu'elle est susceptible de confirmer la localisation en Outremer d'une famille de mss. du *Tresor* de Brunet Latin (sur laquelle voir Zinelli, *Medioevo romanzo*, 2007). Dans le ms. BNF fr. 1978, au f. 17, l'initiale et les baguettes accueillant dans la marge inférieure le dessin d'une petite tête enturbannée, sont probablement l'œuvre du même filigraneur de l'*Alexandre en prose* de Stockholm, Kungliga biblioteket, MS Vu 20. Les ressemblances d'ordre stylistique dans les filigranes et les miniatures de ces deux derniers manuscrits et des mss du *Tresor* London, BL 30024 et BL 30025 et Carpentras, bibl. Inguibertine, 269, montrent que tous ces témoins ont été exécutés dans le même *scriptorium*.